

<http://www.snetap-fsu.fr/Enquete-Evaluation-et.html>



Enquête « Évaluation et individualisation » : résultats et perspectives

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 16 mai 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

En février dernier, dans le cadre de la préparation du congrès national d'Arras, le secteur « pratiques pédagogiques » avait lancé auprès des enseignants dans les lycées, [CFA](#) et [CFPPA](#) adhérents un questionnaire consacré aux modalités d'évaluation et aux dispositifs d'individualisation des parcours de formation de la voie professionnelle.

Adressé par courriel à plus de 2700 enseignants, ce questionnaire a connu un taux de réponse élevé puisque plus de 26 % des adhérents ont répondu en ligne. Ce taux de réponses nous permet d'en juger les résultats, sinon représentatifs - au regard de critères précis nécessaires - tout au moins largement significatifs.

En voici les principales conclusions et les suites données à cette enquête lors du congrès national d'Arras. Nous avons décidé de n'associer aucun verbatim à ces tableaux. Ils feront l'objet, en interne du SNETAP-FSU d'une analyse et de suites dans le cadre des différents groupes de travail du secteur Pédagogie et Vie scolaire.

Les modalités d'évaluation

des mandats confortés par les adhérents

Tout d'abord, interrogés sur la pertinence d'une extension du [CCF](#), les enseignants, dans leur très grande majorité, rejettent cette idée portée par la [DGER](#) et d'autres composantes de l'enseignement agricole.

Extension du CCF

Sans avis	7 %
contre	70 %
pour	23 %

De la même façon, les modalités d'évaluation d'une discipline ou d'un module par le « tout CCF » ou le « tout contrôle continu » sont majoritairement refusées.

CCF Seul

pas pertinent	57 %
pertinent	43 %

Contrôle continu seul

pas pertinent	63 %
pertinent	47 %

Ces résultats confortent le SNETAP-FSU et ses prises de positions lors des instances consultatives comme les [CNS](#) et CPC. Ils le confortent également à re-demander une expertise objective de la modalité du CCF, de ses éventuels avantages, de ses dérapages certains. La récente expertise de l'inspection pédagogique des résultats de la seconde promotion du baccalauréat professionnel en 3 ans pointe d'ailleurs ces dérives, avec des écarts de plus de 6 points pour les mêmes CCF, selon les établissements.

L'intérêt de cette enquête est ensuite de montrer qu'il existe pour les enseignants d'autres modalités d'évaluation pertinentes, qu'ils sont prêts à mettre en place.

des combinaisons d'évaluations possibles

Les enseignants ont ensuite été interrogés sur une demi-douzaine de modalités d'évaluation.

Les résultats montrent très nettement l'attachement des personnels d'enseignement à la valeur nationale des diplômes et tout particulièrement celui de niveau IV (baccalauréat) - plusieurs ont fait cette précision dans leur verbatim -, premier grade universitaire. Cet attachement s'exprime par la pertinence accordée, à ce niveau pour les épreuves terminales ou anticipées - en fin de première -. En revanche, la question d'évaluation différente pour certaines disciplines ([ESC](#), [EPS](#), certaines disciplines professionnelles - ou certaines pédagogies (projet, pluridisciplinarité) les amène à associer à l'épreuve terminale, une seconde modalité d'évaluation.

Épreuves terminales ou anticipées

pas pertinent	31 %
pertinent	69 %

Contrôle continu et épreuves terminales

pas pertinent	26 %
pertinent	74 %

CCF et épreuves terminales

pas pertinent	36 %
pertinent	64 %

une réflexion particulière pour les diplômes de niveau V

Interrogées spécifiquement pour les diplômes de niveau V, les enseignants retiennent majoritairement les modalités d'évaluation du Diplôme National du Brevet (DNB). Cette modalité du contrôle continu associé à des épreuves terminales dans une proportion de 60 % de Contrôle Continu et 40 % d'épreuves terminales leur semble être un bon compromis et la meilleure alternative au CCF.

Extension du CCF en [CAPA](#)

sans avis	7 %
contre	70 %
pour	23 %

Modalités du DNB

sans avis	13 %
contre	32 %
pour	55 %

Contrôle continu avec épreuves terminales dip ~~ômes~~ sans avis (CAPA / [BEPA](#))

sans avis	35 %
contre	35 %
pour	45 %

Par ces résultats, apparaît clairement l'adhésion des enseignants de formation initiale scolaire et par apprentissage au principe de l'élévation du niveau de qualification des futurs salariés. Ils considèrent qu'aujourd'hui, comme a pu l'être le DNB comme diplôme de fin de la scolarité obligatoire, les diplômes de niveau V sont essentiels pour une poursuite d'études voire une reprise ultérieure d'études des salariés.

À ce titre, la modalité d'évaluation « contrôle continu-épreuves terminales » est tout à fait pertinente pour évaluer les acquis. Si elle n'est pas exempte de dérives, elle redonne aux évaluations formative et sommative, toute leur pertinence, sans alourdir ni perturber le travail des élèves, des apprentis et celui des enseignants et formateurs, leur permettant d'intégrer pleinement l'évaluation dans leur progression pédagogique.

le mandat de congrès

Le congrès d'Arras, après des échanges, à partir des résultats de l'enquête, en commission pédagogie et vie scolaire puis en assemblée plénière a adopté à l'unanimité le mandat suivant :

« Aussi, dans ce double contexte (« loi Peillon », « loi Le Foll ») et fort de ses positions contre le CCF, le Congrès national du Snetap-FSU réuni à Arras mandate le secteur Pédagogie et Vie Scolaire pour mettre en place rapidement un groupe de travail en prévision de la réflexion qui sera initiée à l'occasion du projet stratégique et de la future loi d'avenir de l'agriculture. Ce groupe de travail pourra réfléchir à d'autres modalités d'évaluation susceptibles d'offrir une garantie plus forte que des épreuves ponctuelles de CCF pour l'obtention d'un diplôme national. Associées à des épreuves terminales ponctuelles et/ou anticipées correctement organisées, gage d'un « rite républicain » pour les élèves et apprentis, elles pourront rendre également aux enseignants un pouvoir d'agir en replaçant l'évaluation au cœur de leurs pratiques quotidiennes, de leur autonomie professionnelle et de leur liberté pédagogique. »

Les dispositifs d'individualisation des parcours de formation

des modalités d'individualisation de la voie professionnelle rejetées par les enseignants

À plus des deux tiers, les enseignants condamnent les dispositifs actuels de la rénovation de la voie professionnelle. Si le principe n'est pas rejeté - et c'est bien la position du SNETAP-FSU - ce sont les modalités qui sont les plus contestées (rémunération en [HSE](#), appel à projet, conditions de réponse, absence partielle ou totale de financement etc...).

Contre les dispositifs d'individualisation de la voie professionnelle ([RVP](#))

	22 %
contre	67 %
pour	11 %

Majoritairement, les enseignants refusent toute forme d'externalisation de la difficulté scolaire. Ils plébiscitent également le groupe-classe pour son rôle moteur dans les apprentissages et son rôle éducatif.

un dispositif de la réforme du lycée

Toutefois, parfaitement conscients de la réalité de l'échec scolaire, ils retiennent une modalité d'individualisation instaurée avec la réforme du lycée : le dispositif d'enseignement à effectif réduit, laissé à l'initiative de l'équipe

pédagogique. Ils sont très majoritairement favorables à sa généralisation notamment en filière professionnelle.

Enseignement à effectif réduit pertinent ?

sans avis	22 %
contre	4 %
pour	74 %

à condition de ...

Abondement volume horaire enseignement à effectif réduit

sans avis	22 %
contre	3 %
pour	75 %

En revanche, les enseignants comme le SNETAP-FSU exigent le respect des textes réglementaires cosignés avec le ministère de l'Éducation Nationale avec l'attribution de la totalité du volume horaire sans aucune condition d'effectif, comme a pu l'imposer la DGER sous la présidence Sarkozy et qui se poursuit sous la présidence Hollande.

le mandat de congrès

Le congrès après avoir retenu la classe spécifique comme un dispositif pertinent d'individualisation permettant à des jeunes en difficulté en fin de seconde professionnelle de suivre une année particulière qui n'est pas un redoublement à l'identique, a dressé un bilan négatif des autres dispositifs d'individualisation des parcours de formation de la voie professionnelle rénovée.

Il a retenu également l'idée d'une extension de ce dispositif d'enseignement à effectif réduit à la voie professionnelle.

« Les autres dispositifs d'individualisation, quelle efficacité ?

Le Congrès exige la remise à plat de l'intégralité des dispositifs d'individualisation qui n'ont servi qu'à permettre la suppression de dizaines de postes d'enseignants sous le gouvernement Fillon. Le Snetap-FSU ne peut accepter la poursuite de ces dispositifs non revus sous le gouvernement Ayrault. Il exige la disparition des dispositifs non obligatoires comme l'accompagnement individualisé en bac pro. Il demande par ailleurs l'intégration de dispositifs d'accompagnement dans la [DGH](#) des établissements.

Le Congrès considère que le dispositif des enseignements à effectif réduit mis en place dans le cadre de la réforme du lycée mais sans aucune condition de seuil minimum, conformément aux textes réglementaires cosignés par le ministère chargé de l'Agriculture et de l'Éducation Nationale pour la filière générale est une mesure véritable de différenciation pédagogique. Ce dispositif visant à abonder le volume horaire enseignant au-delà du volume horaire élève est le seul capable de permettre cette approche différenciée et cela dans le cadre de l'autonomie des équipes pédagogiques et non de l'établissement - cette dernière autonomie se confondant trop souvent avec celle de l'administration. C'est pour cela que le Snetap-FSU a entamé une action contre le plafonnement du volume horaire de ce dispositif. La généralisation de ce dispositif - déjà en filières générale et technologique - permettrait également de simplifier le travail des équipes, confrontés à ce catalogue indigeste des dispositifs dans la voie professionnelle.

Enfin la mise en place d'une véritable pédagogie différenciée requiert un certain niveau de maîtrise et d'expertise donc de formation continue et d'accompagnement. Pour sa réussite, elle implique un véritable accompagnement des équipes par l'administration et l'inspection qui ne peuvent se limiter quelques stages de formation, « grande messe » destinée à entendre le message officiel délivré par des représentants aux ordres. »

Conclusion : démocratie participative et force de proposition

Cet exercice de démocratie participative interne à notre organisation syndicale a tenu le double objectif fixé :

- d'une part, la consultation préalable des adhérents est un bon moyen pour nourrir la réflexion du congrès national. Il ne peut que renforcer ce qui fait la force du SNETAP-FSU, son implantation locale, dans la quasi-totalité des établissements publics de l'enseignement agricole et donc la légitimité de ses actions et propositions. Nos mandats sont les mandats de nos adhérents qui se sont exprimés et non l'affaire de quelques individualités nationales ayant perdu tout contact avec le terrain...
- d'autre part, cet exercice conforte le positionnement de notre organisation qui sait s'opposer lorsqu'elle estime nécessaire de contester une orientation comme la volonté de généraliser le CCF mais qui sait aussi faire des contre-propositions pertinentes, constructives au service des usagers et des personnels de l'enseignement agricole public.

Fabrice CARDON

Secrétaire national chargé du Secteur pratiques pédagogiques